

Travail et bénévolat

Pratique exemplaire - 2

Définition des règles et des attentes

Votre groupe a-t-il mis en place des politiques et des procédures concernant les bénévoles?

N'importe qui peut-il travailler comme bénévole pour votre groupe ? Comment votre groupe élimine-t-il les bénévoles qui peuvent constituer un risque pour vous-même ou pour vos clients ? Remboursez-vous les dépenses de vos bénévoles ? Tous les bénévoles doivent-ils remplir une demande formelle? Les bénévoles sont-ils invités à participer à vos activités de planification?

Les politiques permettent de formuler les réponses de votre groupe à toutes ces questions. Elles soulignent les règles, les convictions et les valeurs de votre groupe ainsi que les attentes des bénévoles. Elles vous aident à traiter chaque individu de manière équitable. Et, ce qui est encore plus important, vous pouvez prémunir votre groupe contre toute responsabilité si vous formulez des politiques qui précisent les étapes à suivre pour protéger vos clients et vos bénévoles.

Rédiger des politiques est simple à réaliser. Commencez par étudier ce que font d'autres groupes similaires au vôtre et concentrez-vous sur les questions les plus urgentes. Impliquez les autres dans ce processus et communiquez-en les résultats à tout le personnel et à tous les bénévoles. Surtout, ne rangez pas les politiques dans un coin, utilisez-les souvent et mettez-les à jour!



christiansphotography.com

Nos pratiques exemplaires sur la gestion des bénévoles se fondent sur le Code canadien du bénévolat.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce Code en consultant www.benevoles.ca.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

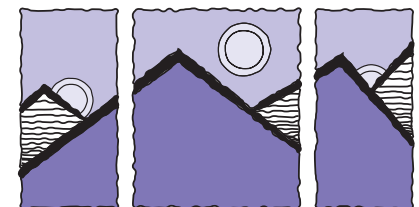
Le Centre d'action bénévole du Yukon

Tél. : 867-456-4304

Fax. : 867-456-4302

Courriel : info@volunteerbureau.yk.ca

Internet : www.volunteerbureau.yk.ca



CENTRE DE BENEVOLAT DU YUKON